



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Inspection pédagogique régionale
Affaire suivie par :
IA-IPR d'EPS
Mél : ia-ipr.eps@ac-toulouse.fr
75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 9 septembre 2024

Les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation
physique et sportive

A mesdames et messieurs les enseignants
d'éducation physique et sportive

Sous couvert de mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Objet : lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive.

LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR D'EPS

Belle et excellente rentrée à tous les enseignants d'EPS de l'académie de Toulouse !
Nous espérons que vous avez pu profiter de ce temps de congés estivaux pour vous reposer et profiter de vos proches.

De nouveaux personnels intègrent l'académie ; nous leur souhaitons une bonne installation dans leur établissement. Nous avons également une pensée pour les enseignants qui ont quitté l'académie ou qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Bonne continuation à toutes et à tous.

L'équipe des IA-IPR d'EPS de l'académie est inchangée pour l'année scolaire 2024-2025. Elle est composée de :

- Marie-Françoise AUSSET
- Jean-René JOLY
- Laurent MICHEL
- Nicolas ROUQUIÉ

Nous continuerons à être accompagnés par des enseignants chargés de mission : Julien ANDRIOT, Kamel BENARICHA, Emmanuelle DUBOC, Stéphane GAUTHIER, Bastien GIMENEZ, Céline GRASSET, Stéphane LACAZE et Lucie VACARESSE.

Nous accueillons Marie MICHEL en tant que chargée de mission danse et arts du cirque à la DAAC. Elle succède à Michel BARREIROS que nous remercions pour le travail accompli.

L'équipe des conseillers techniques va être modifiée. Jean-François CHASSEUIL (Ariège) et Caroline AUSSET (Lot) rejoindront Christine BOISSONNADE (Aveyron), Christophe CUQ (Gers), Cécile MAZENC (Hautes-Pyrénées), Hervé CLERC (Tarn), Stéphane GAUTHIER (Haute-Garonne) et Daniel NEVERT (Tarn-et-Garonne). Nous remercions les conseillers techniques Bruno AUSSET et François CASSAN pour le travail réalisé ces dernières années, et leur souhaitons une joyeuse retraite.

L'inspection pédagogique régionale d'EPS de l'académie continuera à être aux côtés des enseignants d'EPS. Le site disciplinaire relatera également toutes les informations utiles (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education->

[physique-et-sportive](#)) au bon déroulement de la discipline dans l'académie. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Excellente reprise à toutes et à tous.

Voici les sujets sur lesquels nous souhaitons porter plus particulièrement votre attention.

1. LA FORMATION INITIALE

L'académie de Toulouse demeure un territoire d'accueil pour les stagiaires.

Pour cette rentrée 2024, ce sont ainsi 54 enseignants stagiaires, lauréats des concours de l'enseignement public et privé, qui exerceront dans des établissements de l'académie.

Ces enseignants se répartissent en deux profils :

- Les FSTG : lauréats titulaires d'un master MEEF ou justifiant d'une expérience d'enseignement. Ces personnels exerceront un service à temps complet et bénéficieront d'un parcours personnalisé de formation de 12 jours défini par la commission académique.
- Les PSTG : lauréats non titulaires d'un master MEEF. Ces personnels exerceront un service à temps partagé et bénéficieront d'un parcours de formation qui prendra la forme d'un diplôme universitaire dispensé par l'INSPE.

A ces enseignants s'ajouteront d'autres personnels : des professeurs en détachement et un enseignant recruté par voie contractuelle en tant que Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Enfin, vous pourrez également rencontrer des étudiants dans le cadre de stages au sein d'établissements. Certains étudiants alternants en master 2 réaliseront, en plus de leur formation au CAPEPS, un stage en responsabilité correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service. Les autres feront des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée auprès d'enseignants d'EPS de l'académie (de la licence 2 au master 2).

Nous remercions l'ensemble des enseignants d'EPS engagés dans l'accueil et l'accompagnement de tous ces personnels et dans l'apprentissage des gestes de métier.

Soucieuse de reconnaître et d'accompagner tous les tuteurs, l'inspection pédagogique régionale continuera de former ces personnels tout au long de l'année, en partenariat avec les structures de formation initiale et continue de l'académie.

2. LA FORMATION CONTINUE

La formation constitue un levier majeur pour accompagner l'entrée dans la carrière, approfondir des pratiques professionnelles, partager des expériences et faciliter les évolutions professionnelles.

La création, depuis deux ans, de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) permet à chacun de participer à la construction de son parcours de formation et ainsi d'être davantage acteur de son parcours professionnel.

Pour répondre aux besoins de formation de tous, le PRogramme Académique de Formation (PRAF) du second degré est disponible dans l'application SOFIA, accessible depuis le portail Arena. Cette offre de formation prend en compte à la fois les attentes exprimées par les enseignants lors de l'enquête de février 2024 et les priorités institutionnelles.

Depuis l'an dernier, il existe un système d'abonnement qui donne une tendance, exprimant l'intérêt des enseignants pour le dispositif proposé. En fonction de ces résultats, la formation sera ou ne sera pas organisée. Dans l'éventualité d'une mise en œuvre, une notification vous parviendra avec un lien d'inscription. Il sera important de respecter le processus et les délais impartis pour que votre inscription soit validée.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez consulter ce lien vidéo : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/eafc/praf>

Les IA-IPR d'EPS encouragent les enseignants qui ont suivi des formations pendant l'année à mutualiser leurs

expériences avec leurs collègues. Ces interactions entre pairs contribuent également au développement professionnel de chacun.

Par ailleurs, il existe dix groupes académiques, pilotés chacun par un IA-IPR d'EPS, traitant d'une thématique spécifique et d'actualité. Vous pourrez retrouver, sur le site disciplinaire, les ressources produites. Nous vous invitons à les consulter.

- Le groupe activités physiques artistiques (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe activités physiques de pleine nature (Nicolas ROUQUIE).
- Le groupe élèves à besoins éducatifs particuliers (Laurent MICHEL).
- Le groupe football (Jean-René JOLY).
- Le Groupe de Réflexion didactique sur l'Évaluation par le Numérique pour les Apprentissages de Toulouse GRENAT (Laurent MICHEL).
- Le groupe numérique (Laurent MICHEL).
- Le groupe projet pédagogique d'EPS (Nicolas ROUQUIE).
- Le groupe savoir-nager (Marie-Françoise AUSSET).
- Le Groupe de Réflexion Académique Éducation Physique Pratiques et Culture Sportives GRAEPPCS (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe dispositifs sportifs voie professionnelle (Jean-René JOLY et Nicolas ROUQUIE).

3. LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Les rendez-vous de carrière se situent dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Il nous paraît utile de vous rappeler certaines informations à leur sujet :

Qui est concerné ?

Les personnels enseignants se situant au 1er septembre 2024 :

- Dans la première année du sixième échelon (1er rendez-vous de carrière).
- Entre le dix-huitième et le trentième mois du huitième échelon (2^{ème} rendez-vous de carrière).
- Dans la deuxième année du neuvième échelon (3^{ème} rendez-vous de carrière).

Quel en est le déroulement ?

Le rendez-vous de carrière comporte l'observation d'une leçon, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Ce temps d'échange est l'occasion d'un retour sur la séance observée, et se base également sur la carrière de l'enseignant. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement dans un délai maximal de six semaines.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant en fin d'année scolaire ou en début d'année suivante. L'enseignant peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

Que faut-il fournir pour le rendez-vous de carrière ?

Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le [document de référence de l'entretien](#). En complément de l'accès au cahier de textes, vous pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique, et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée. A titre d'exemple, vous pourriez nous fournir en amont de la leçon le projet de cycle/séquence, le projet de classe, les compte rendus des premières leçons, le plan de la leçon du jour et le projet d'évaluation du cycle/séquence (liste non exclusive et non exhaustive), ainsi que le projet pédagogique EPS et votre cahier d'AS.

Le délai légal pour prévenir un enseignant est de 15 jours à l'avance au minimum. Vous recevrez une notification via votre adresse académique.

4. L'EPS EN LYCÉES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

L'enseignement de spécialité « éducation physique pratiques et culture sportives » EPPCS

Pour la session 2024, 251 élèves (91 filles et 160 garçons) des treize établissements de l'académie (au moins un par département), ont présenté les épreuves du baccalauréat de l'enseignement de spécialité.

La moyenne académique obtenue à cet EDS est de 13,22. Cette moyenne est en légère augmentation à celle obtenue par les élèves de la session précédente (13,07) : partie écrite 11,45 et partie orale 14,15.

Par ailleurs, la moyenne obtenue par ces élèves au Grand Oral est de 13,25, en légère baisse par rapport au résultat de la session 2023 (13,45).

L'accompagnement mis en place par l'inspection pédagogique régionale se poursuit afin de soutenir les professeurs dans la mise œuvre de cet enseignement : réunions régulières, webinaires avec apports de connaissances, rencontres, visites en établissement, mutualisation de ressources et séminaire académique.

Cette année, nous porterons une attention toute particulière au contrôle continu. Ce dernier prend en compte les résultats obtenus pendant les deux années du cycle terminal. Les modalités d'organisation de ce contrôle doivent être portées à la connaissance de l'élève et de sa famille.

Cet enseignement de spécialité est exigeant et demande, de la part des enseignants, un engagement important. Nous souhaitons renouveler nos remerciements pour leur intérêt et leur dévouement afin de faire réussir les élèves dans cette voie.

L'enseignement optionnel EPS

L'enseignement optionnel, dispositif complémentaire à l'enseignement commun de l'EPS, permet de découvrir ou d'approfondir la connaissance et la pratique d'activités physiques sportives et artistiques. L'organisation de cet enseignement est présentée chaque année, de manière détaillée, dans un projet d'enseignement optionnel EPS soumis à validation des IA-IPR d'EPS

A la rentrée 2024, 2 lycées supplémentaires dispenseront cet enseignement, soit 26 établissements : 19 lycées publics et 7 lycées privés. Tous les départements de l'académie le proposent.

Pour la session 2024, 368 élèves (134 filles et 234 garçons) ont été évalués dans le cadre de cet enseignement. La moyenne obtenue est de 16,94. Ce résultat est à peu près équivalent à celui de l'année précédente (16,99).

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018, l'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu ; ce sont les notes trimestrielles posées en classes de première et terminale qui seront prises en compte dans le cadre du baccalauréat et qui serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève. Cette année, nous porterons une attention particulière aux différentes modalités qui constituent ce contrôle continu.

Une réunion en présentiel est prévue le jeudi 26 septembre 2024 pour l'opérationnalisation des outils d'évaluation des deux compétences : pratiquer et réfléchir.

Par ailleurs, des visites d'établissement sont prévues pour vous accompagner dans votre enseignement.

LYCEE PROFESSIONNEL

Au-delà de l'enseignement de l'EPS, les équipes peuvent faire le choix de proposer la mise en place de l'Unité professionnelle Facultative Secteur Sportif (UF2S) : vous trouverez les filières concernées dans le lien ci-dessous. L'UF2S permet de donner une coloration sportive à la formation professionnelle et offre la validation de deux unités capitalisables du BP JEPS.

D'autres dispositifs existent : la mention complémentaire AG2S et la mention complémentaire E2S. Cette dernière a été installée dans 3 établissements de l'académie en 2023-2024, en lien étroit avec le CREPS de Toulouse : 15 élèves de la voie professionnelle, en la validant, ont ainsi maintenant accès à la carte professionnelle d'éducateur sportif.

Vous trouverez tous les éléments sur ces dispositifs en cliquant sur le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle>

LES EXAMENS EN LYCEE GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

La session 2024 a été marquée par l'utilisation des applications Santorin et Cyclades en remplacement d'EPSNET. Nous tenons à renouveler nos remerciements à tous les enseignants pour leur engagement dans cette nouvelle procédure de saisie des notes par AFL(P).

La Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions de Notes (CAHPN) du 18 juin 2024, a relevé trois tendances fortes pour cette session 2024 :

- Une variation légère et à la hausse de la moyenne académique pour le BGT (15,12) et le BCP (14,33). Les résultats pour le CAP (12,92) sont encore en recul cette année.
- Un écart des notes filles-garçons qui se stabilise autour de valeurs acceptables au niveau académique. En revanche, un écart important et souvent en défaveur des filles, est présent dans certaines APSA du CA1 et du CA4.
- Un écart des moyennes "établissement" parfois conséquent au regard de la moyenne académique.

Au regard de ces éléments, la CAHPN a procédé à un ajustement des notes des établissements dont la moyenne était supérieure ou inférieure à l'intervalle de confiance défini.

Début juillet, chaque établissement a été destinataire de son bilan de session. L'inspection pédagogique régionale vous invite à en faire une lecture attentive en conseil d'enseignement et à échanger sur les éléments ci-dessous pour questionner, au besoin, vos référentiels certificatifs :

- Écart moyenne établissement / moyenne académique.
- Écart filles et garçons au sein de l'établissement.
- Moyenne dans chacune des APSA présentées par l'établissement / moyenne académique dans chacune des APSA.
- Moyenne des filles et des garçons dans chacune des APSA présentées par l'établissement / moyenne académique des notes obtenues par les filles et les garçons dans chacune des APSA.

Vous trouverez également sur le site EPS de l'académie, le compte rendu de la CAHPN session 2024, pour réaliser ce temps d'échange en équipe.

5. SÉCURITÉ ET ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

De nouveaux Protocoles Académiques de Sécurité Scolaire (PASS), conçus par le groupe APPN, ont été mis en ligne sur le site disciplinaire en complément des précédents. Nous vous invitons à en faire une lecture attentive pour concevoir vos enseignements.

La circulaire du 19/04/2017 « Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré » précise que les corps d'inspection valident les projets des établissements proposant à leurs élèves une ou plusieurs activités s'exerçant en environnement spécifique. A ce titre, une nouvelle procédure « Démarches Simplifiées » est mise en place pour vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet. Vous la retrouverez sur le site EPS de l'académie à l'adresse suivante : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/node/763>

Un webinaire spécifique à ce sujet vous sera très prochainement proposé.

6. LES DISPOSITIFS SPORTIFS

Une nouvelle circulaire, datant du 15 décembre 2023, « [Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves](#) » aborde plus particulièrement le sujet des Sections Sportives Scolaires (SSS) et du nouveau dispositif sport-études.

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les SSS offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire, tout en

suyant une scolarité ordinaire. Elles contribuent à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels, ou susciter une vocation de dirigeant. Elles participent activement au développement d'un projet d'éducation par le sport et contribuent à promouvoir la santé, l'égalité entre les filles et les garçons et les valeurs du sport.

A cette rentrée scolaire 2024, l'académie de Toulouse compte 200 sections sportives scolaires réparties sur 38 activités dont la moitié sont des APSA collectives.

Le groupe de pilotage académique assurera cette année encore le suivi et l'évaluation des SSS, tels que prévus dans la nouvelle circulaire. Il accompagnera également les équipes pédagogiques dans le fonctionnement de ce dispositif.

La circulaire académique, précisant les modalités d'ouverture et de fermeture d'une section sportive scolaire, sera envoyée aux établissements fin septembre 2024.

DISPOSITIFS SPORT-ÉTUDES

La circulaire précise les modalités de mise en place des classes sport-études et les aménagements individuels des Élèves Sportifs de Haut Niveau (ESHN) inscrits sur listes ministérielles.

Actuellement, il existe dans notre académie 7 classes sport-études en collège et 15 en lycée.

Les sections d'excellence sportive n'existant plus, elles ont été fondues dans ces nouveaux dispositifs.

L'académie de Toulouse a construit une coopération de longue date avec les instances chargées d'accompagner les ESHN. Depuis 2 ans, l'interlocuteur unique chargé de suivre les SHN est le CREPS de Toulouse : une convention définit les liens entre nos deux institutions.

7. L'INCLUSION

L'inspection pédagogique régionale d'EPS accorde une place importante à l'inclusion de tous les élèves dans la discipline. Le groupe académique sur les élèves à besoins éducatifs particuliers est à la disposition des enseignants d'EPS de l'académie dans cette mission de rendre les savoirs disciplinaires accessibles à tous.

Outre cet accompagnement des professeurs, des partenariats sont développés avec un ensemble d'acteurs (Comité Paralympique et Sportif Français, ligue sport adapté, comité régional handisport, etc.) au service de la promotion et la reconnaissance de l'activité physique des jeunes en situation de handicap.

Un séminaire académique « Éducation, Sport et Handicap » réunissant ces acteurs s'est notamment déroulé le lundi 29 avril 2024.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires en suivant cette page : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/academie/groupe-de-travail-sur-linclusion>

8. LE SPORT SCOLAIRE

L'équipe académique des cadres UNSS va connaître une nouvelle modification : Lionel VEYSSEYRE, ex-directeur du service départemental du Lot, a choisi de reprendre sa place devant les élèves. Nous le remercions pour le travail accompli à cette tâche très prenante. A l'heure où nous écrivons cette lettre de rentrée, le recrutement de son successeur est en cours.

Sous l'impulsion des cadres académiques, le nombre de licenciés a encore augmenté cette année, l'académie de Toulouse figure toujours dans le haut du tableau concernant le taux de pénétration (nombre de licenciés / nombre d'élèves).

La 15ème journée nationale du sport scolaire aura lieu cette année le mercredi 18 septembre 2024. Chaque année, vous savez organiser des manifestations qui mettent en valeur les élèves et les pratiques sportives.

Vous êtes invités à nous faire part de vos organisations en remplissant le questionnaire suivant d'ici au vendredi 13 septembre 2024 : <https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/kVWgl0J>

9. GÉNÉRATION 2024

MA CLASSE AUX JEUX

Ce programme de billetterie populaire, initié par Paris 2024 et le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, a proposé 192 000 places aux structures des 1^{er} et 2nd degrés pour assister à des sessions des Jeux Paralympiques du 02 au 06 septembre 2024.

Dans l'académie, 45 établissements ont répondu positivement à cet appel à manifestation d'intérêt. Ce sont ainsi 2048 élèves qui se sont déplacés pour assister aux jeux paralympiques.

HERITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) : UN LEVIER D'ÉMANCIPATION POUR L'ÉCOLE

Les jeux de Paris 2024 ont été une réussite. Il nous appartient désormais d'envisager l'héritage de cet évènement au service d'un nouveau projet de société.

Depuis plusieurs olympiades, le Comité International Olympique (CIO) impose aux villes candidates à l'organisation des JOP d'envisager l'ensemble des effets attendus de l'évènement dans tous les processus de gestion, de coordination et de prise de décision. Ces effets vont au-delà de la période d'organisation des JOP eux-mêmes et constituent l'héritage qu'ils laisseront aux générations futures.

Cet héritage sportif qui concerne tous les enseignants d'EPS se traduit par plusieurs leviers :

- Promouvoir l'activité physique et sportive auprès des plus jeunes et de leur entourage.
- Soutenir le rôle du sport pour le plaisir d'apprendre et pour mieux vivre-ensemble : encourager l'usage du sport à des fins pédagogiques, notamment auprès des élèves en difficultés éducatives, comme outil de réussite éducative et promouvoir les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme.
- Utiliser le sport comme moteur d'engagement et de citoyenneté.
- Construire une société plus inclusive.

Le succès de ces jeux ouvre de nouvelles perspectives de travail et de développement sur lesquelles le groupe Génération 2024 va s'engager pour vous accompagner dans cet héritage.

Nous vous informons par ailleurs que la Semaine Olympique et Paralympique sera maintenue pour cette année scolaire. Elle se déroulera du 31 mars au 4 avril 2025.

L'équipe des IA IPR d'EPS vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire 2024.

Les IA-IPR d'EPS

Marie-Françoise AUSSET
mfrancoise.ausset@ac-toulouse.fr



Jean-René JOLY
jean-rene.joly@ac-toulouse.fr



Laurent MICHEL
laurent-fabien.michel@ac-toulouse.fr



Nicolas ROUQUIE
nicolas.rouquie@ac-toulouse.fr

